

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 23 (1872)
Heft: 9

Artikel: Nouvelles de l'école forestière, année scolaire 1871-72
Autor: Landolt
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784098>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le comité permanent cherche les moyens d'indemniser de leurs frais les hommes de l'art qui consentiraient à aller donner de semblables conférences dans différentes localités; il se mettrait ensuite en rapport avec les sociétés d'agriculture et d'utilité publique des cantons mentionnés, pour les engager à s'occuper de questions forestières, et à se faire donner des rapports sur ces matières. Le comité permanent est invité à se charger de l'exécution de cette proposition.

Le dîner, qui eut lieu au Faucon, fut très animé; des toasts et des chants remplirent de la manière la plus agréable les heures qui restaient encore jusqu'au départ des membres. A l'exception de St. Gall, Glaris, Schwytz, Uri, Genève et Valais, tous les cantons étaient représentés à la réunion.

Landolt.

Nouvelles de l'école forestière, année scolaire 1871—72.

Le polytechnicum suisse, dont l'école forestière forme la cinquième division, a eu dans l'année 1871—72 689 élèves réguliers, dont 242 Suisses et 447 étrangers; il faut ajouter à ce nombre 361 auditeurs qui ne suivaient que certains cours, ce qui donne un total de 1050 étudiants. L'école forestière a été suivie par 18 élèves et 3 auditeurs. Parmi les premiers, 11 ont suivi le premier cours et 7 le second, 14 appartiennent à la Suisse et 4 à l'étranger. Le canton de Berne comptait 3 élèves, celui de Schaffhouse 3, celui de Soleure 2 et ceux d'Argovie, de Neuchâtel, de St. Gall, du Tessin, du Valais et de Zoug chacun 1. Les étrangers venaient de France, de Norwège, des Indes orientales et de la Russie; les auditeurs appartiennent au Tessin, à Zürich et à la Servie.

Des 8 élèves qui sont sortis en août 1871, 6 ont fait en novembre l'examen en obtention de diplômes. Voici les noms de ceux qui l'ont reçu

Cordey, Louis de Lutry, Vaud
Probst, Joseph de Mümliswyl, Soleure
Robert, Florian de Jougny, Vaud
Rüdi, Félix de Granges, Soleure
Welti, Emile de Zürich.

Les élèves du second cours de cette année feront tous l'examen en novembre.

L'école d'agriculture a été ouverte au commencement de cette année scolaire. Elle est réunie à l'école forestière pour former la cinquième division du Polytechnicum, et les élèves suivent plusieurs branches d'enseignement en commun, surtout dans les sciences naturelles. Mais chaque école a sa direction et sa conférence spéciale pour les affaires qui la concernent. Les intérêts communs sont soignés par une conférence générale et par le directeur le plus ancien en charge.

La première année l'école d'agriculture a eu 7 élèves réguliers, dont 2 Suisses, 2 Italiens, 2 Hessois et un Bohême.

Les professeurs spéciaux sont MM. le docteur Krämer, directeur, et Antoine Novaki.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé dans cette feuille, la division d'agriculture et d'économie forestière aura un bâtiment particulier dans le voisinage immédiat du Polytechnicum; elle pourra y entrer à Pâques 1874. Au plainpied il y aura un laboratoire spacieux pour les études de chimie agricole, avec les autres locaux nécessaires pour l'enseignement de cette branche; au premier étage on établira un laboratoire physiologique, une salle pour les études microscopiques, un grand auditoire et les locaux nécessaires pour les collections de botanique; au-dessus seront les auditoires pour les cours d'agriculture et de sciences forestières avec les salles nécessaires pour les collections.

Un nouveau plan d'études pour l'école forestière entrera en vigueur au commencement de l'année 1872—73. A l'avenir l'enseignement durera 2¹/₂ années, et sera réparti comme suit sur les différents semestres

	I	II	III	IV	V
	Semestres				
Mathématiques	4	5	—	—	—
Topographie	—	—	3	3	—
Dessin des plans	1/2	1/2	1/2	1/2j.	—
Exercices d'arpentage	—	—	—	1j.	3
Lever des plans au théodolithe	—	—	—	—	3
Exercices dans l'emploi du théodolithe	—	—	—	—	1/2j.
Transp. heures	4	5	3	3	6
jours	1/2	1/2	1/2	1 1/2	1/2

	I	II	III	IV	V
	Semestres				
Transp. heures	4	5	3	3	6
jours	1/2	1/2	1/2	1 1/2	1/2
Constr. des chemins et travaux hydrauliques	—	—	3	3	—
Physique	4	4	—	—	—
Zoologie	4	—	—	—	—
Chimie expérimentale	6	—	—	—	—
Chimie organique	—	4	—	—	—
Chimie agricole	—	—	2	2	—
Exercices dans le laboratoire	—	—	1j.	—	—
Botanique générale	3	—	—	—	—
Physiologie végétale avec expériences	—	—	—	3	—
Botanique spéciale	—	4	—	—	—
Exercices dans l'emploi du microscope	—	1/2j.	—	—	—
Pétrographie	—	3	—	—	—
Géologie	—	—	3	—	—
Principes du droit	—	—	—	3	—
Economie politique	—	—	3	—	—
Affaires financières	—	—	—	—	2
Climat et sol au point de vue forestier	—	—	5	—	—
Introduction aux sciences forestières	5	—	—	—	—
Protection des forêts et zoologie appliquée	—	5	—	—	—
Culture des bois	—	—	—	4	—
Taxation des forêts	—	—	3	—	—
Exploitation des bois	—	—	—	—	3
Aménagement et évaluation des forêts	—	—	—	—	4
Economie nationale forest. et statistique	—	—	—	4	—
Administration forestière	—	—	—	1	2
Excursions et exercices forestiers	—	1/2j.	1	1	1j.
Total heures	26	25	22	23	14
 jours	1/2	1 1/2	2 1/2	2 1/2	1 1/2

C'est dans le dernier semestre que l'élève fait son travail écrit pour le diplôme (établissement d'un plan d'aménagement) et qu'il subit l'examen oral. Des répétitions régulières ont lieu pour toutes les branches de l'enseignement.

Les cours mentionnés sont obligatoires, tous les élèves doivent les suivre, à moins qu'ils ne puissent indiquer des motifs

particuliers pour être dispensés de l'un ou de l'autre. Il leur est loisible de suivre en outre des cours sur l'agriculture, la littérature, l'histoire, l'économie politique, les sciences naturelles et les beaux-arts; ils ont ainsi la facilité d'acquérir une culture aussi étendue que possible.

Nous ajouterons encore quelques détails sur les différentes branches. Dans le premier semestre le cours de mathématiques est donné aux élèves des deux divisions agricole et forestière; dans le second semestre les élèves forestiers sont poussés plus loin; les cours de mathématiques appliquées sont destinés à en faire de bons géomètres, capables d'arpenter selon la méthode polygonométrique et d'opérer une triangulation. Ils suivent avec les élèves d'autres divisions les cours de physique, de chimie et de botanique générale, de pétrographie et de géologie, tandis que les autres cours de sciences naturelles sont préparés spécialement en vue des besoins des forestiers et des agriculteurs. Les cours de droit et d'économie politique sont donnés en commun aux élèves de l'école forestière et à ceux d'autres divisions; dans le premier on traite surtout du droit sur les choses et du droit administratif, dans le second on traite des principes généraux de l'économie politique, de la distribution des richesses et des finances. On peut espérer que la mise à exécution de ce plan d'enseignement formera des forestiers qui seront à la hauteur des exigences actuelles, sans leur demander un sacrifice de temps et d'argent trop considérable.

La finance scolaire pour les élèves réguliers est de 100 francs par année, plus une contribution annuelle de 5 francs pour la bibliothèque, et autant pour la caisse de secours en cas de maladie; ils paient en outre une fois pour toutes un émolument d'inscription de 5 francs. Ceux qui tombent malades sont soignés gratuitement à l'hôpital cantonal, et autant que possible dans des chambres particulières. La pension et le logement coûtent de 65 à 120 francs par mois; pour 70 à 80 francs on peut avoir une bonne pension; la lumière et le chauffage sont ordinairement payés à part. Les autres dépenses dépendent des besoins et des habitudes des étudiants.

A la fin de chaque semestre, les élèves reçoivent un extrait du registre matricule dans lequel on inscrit des notes sur leur application et leurs progrès dans toutes les branches obligatoires

La promotion à un cours supérieur se base sur une répétition publique qui termine l'année scolaire; un élève ne peut pas rester plus de 2 ans dans le même cours. L'entrée a lieu au milieu d'octobre, après un examen d'admission ou sur la présentation d'un certificat de maturité délivré par les écoles cantonales qui y ont été autorisées par le conseil de l'école. Pour l'obtention du diplôme on fait deux examens; le premier a lieu au commencement du dernier semestre et porte sur les branches principales et auxiliaires, le second se fait à la fin du même semestre et porte sur les branches spéciales de l'art forestier.

L'année passée on a commencé à donner l'enseignement des mathématiques d'après le nouveau programme, et on a cherché à faciliter la transition qui doit avoir lieu; mais la fréquentation de l'école pendant 2½ ans n'est obligatoire que pour les élèves qui entreront en octobre.

Outre les excursions habituelles et régulières dans les forêts du canton de Zürich, on en a fait d'autres dans le canton de Thurgovie et à Zofingue. Malheureusement cette dernière n'a pas été favorisée par le temps, mais l'hospitalité que nous avons reçue nous a bien vite fait oublier cette mésaventure.

L'excursion qui termine le cours a duré 8 jours; nous avons visité les forêts du Prättigau, surtout celles de Klosters, puis nous avons passé par Davos, les Zügen, Alveneu, Tiefenkasten, Thusis, Coire et Ragaz. Cette course a été d'autant plus instructive et intéressante que nulle part les éclaircissements ne nous ont manqué: M. l'inspecteur cantonal des forêts Coaz nous a accompagné partout, et les employés forestiers de cercles et de communes chacun dans son triage. Nous avons donc vu beaucoup de choses intéressantes: l'introduction d'un jardinage régulier dans les forêts de Klosters, qui renferment des arbres d'une taille rare et en général de très grandes provisions de bois; les constructions de chemins dans ces mêmes forêts, complétées par un système de transport à l'aide de cordes pour les billes de sciage, système qui met à l'abri des dommages les jeunes peuplements; l'économie privée des forêts de Davos, qui entrave beaucoup l'introduction des améliorations; le reboisement des pentes étendues qu'on avait autrefois dépouillées pour les hauts-fourneaux de Schmelzboden et de Bella Luna; les travaux d'endiguement de la Nolla; l'aménagement et l'exploitation des forêts de la ville de Coire, qui

s'opèrent d'après un plan élaboré avec le plus grand soin. Dans cette dernière localité, nous avons été accueillis avec la plus aimable hospitalité.

Cette excursion nous a montré quelles grandes difficultés il faut surmonter pour introduire une économie forestière régulière dans les pays de montagnes; mais elle nous a aussi fourni la preuve qu'on peut en venir à bout sans de trop grands sacrifices, si l'on procède avec connaissance de cause, et si tous les intéressés y mettent de la bonne volonté. Nous remplissons un devoir agréable en remerciant de tout notre coeur tous ceux qui nous ont aidé à atteindre le but de nos excursions.

Landolt.

Extrait du rapport sur l'aménagement des forêts de communes et de corporations du canton de Zurich, pendant l'exercice 1870—71.

1. Aire forestière.

Au commencement de l'exercice les forêts de communes et de corporations comprenaient une aire de 54079,72 arpents, et à la fin de 54253,40 arpents. L'augmentation comporte donc 173,68 arpents, dont seulement 58,76 proviennent de l'établissement de nouvelles forêts et d'achats.

2. Produits.

Dans la plus grande partie des forêts en question les parts des ayant-droit leur sont livrées sur pied; il en résulte que le tableau suivant des produits, dans lequel nous comptons 100 fagots pour un moule ne saurait être envisagé comme parfaitement exact. Ces chiffres ne sont cependant pas très loin de la vérité, parce que les administrations locales font faire presque partout des estimations aussi soignées que possible, et que les employés forestiers rectifient les indications de produits en les comparant avec l'état des peuplements, pour autant du moins qu'il s'agit d'exploitations principales.